
Jour de séance 61

le jeudi 16 décembre 2021

10 h

Prière.

Conformément à la motion 81, certains parlementaires participent aux délibérations de la Chambre de façon virtuelle.

M^{me} Mitton (Memramcook-Tantramar) dépose sur le bureau de la Chambre une pétition exhortant le gouvernement à rétablir les services d'urgence et l'accès aux lits de soins actifs à l'Hôpital mémorial de Sackville. (Pétition 39.)

M. Turner, du Comité permanent de la politique économique, présente le dix-neuvième rapport du comité pour la session, dont voici le texte :

le 16 décembre 2021

Assemblée législative du Nouveau-Brunswick

Monsieur le président,

Le Comité permanent de la politique économique demande à présenter son dix-neuvième rapport.

Le comité se réunit les 14 et 15 décembre et étudie le projet de loi 82, *Loi concernant la réforme de la gouvernance locale*, qu'il approuve sans amendement.

Le comité demande à présenter un autre rapport.

Le président du comité,
(signature)
Greg Turner, député

Le président de la Chambre, conformément à l'article 78.1 du Règlement, met aux voix la motion d'adoption du rapport, dont la Chambre est réputée être saisie ; la motion est adoptée.

L'hon. M. Savoie, leader parlementaire du gouvernement, annonce que, l'intention du gouvernement est que, après la troisième lecture, la Chambre étudie la motion 94, après quoi la Chambre étudiera une motion d'ajournement, puis, sur autorisation, les affaires émanant de l'opposition seront étudiées sur-le-champ.

Est lu une troisième fois le projet de loi suivant :

82, *Loi concernant la réforme de la gouvernance locale.*

Il est ordonné que ce projet de loi soit adopté.

Conformément à l'avis de motion 94, M. Hogan, appuyé par M. Carr, propose ce qui suit :

attendu que le rapport annuel de 2021, *Loi sur l'abrogation des lois*, déposé à l'Assemblée législative le 16 mars 2021, énumère les lois suivantes d'intérêt public de la Législature ou leurs dispositions qui doivent entrer en vigueur par proclamation et qui ont été sanctionnées au moins neuf ans avant le 31 décembre 2020 et n'étaient pas entrées en vigueur à cette date :

1. *Loi sur les prestations de pension*, L.N.-B. 1987, ch. P-5.1 :
 - article 2
2. *Loi modifiant la Loi sur l'organisation judiciaire*, L.N.-B. 2001, ch. 29 :
 - articles 1 et 5 et alinéa 2b)
3. *Loi modifiant la Loi sur l'assainissement de l'environnement*, L.N.-B. 2009, ch. 40
4. *Loi modifiant la Loi sur les assurances*, L.N.-B. 2010, ch. 24

attendu que, puisque les lois d'intérêt public de la Législature ou leurs dispositions figurent dans le rapport annuel, elles seront abrogées le 31 décembre 2021, conformément à l'article 2 de la *Loi sur l'abrogation des lois*, sauf si l'Assemblée législative adopte une résolution faisant opposition à leur abrogation ;

qu'il soit à ces causes résolu que les lois d'intérêt public de la Législature ou leurs dispositions énumérées dans la présente résolution ne soient pas abrogées.

La question proposée, il s'élève un débat.

Le débat se termine. La motion 94, mise aux voix, est adoptée.

L'hon. M. Savoie, appuyé par le premier ministre, propose ce qui suit :

que l'Assemblée, à la levée de la séance le vendredi 17 décembre 2021, s'ajourne au mardi 22 mars 2022, sauf que, si le président de l'Assemblée, après consultation du gouvernement, est convaincu que, dans l'intérêt public, la Chambre doit se réunir plus tôt dans l'intervalle, il peut donner

avis qu'il a acquis cette conviction, en indiquant dans cet avis la date de convocation de la Chambre, date à laquelle la Chambre se réunit et conduit ses travaux comme si elle avait été dûment ajournée à cette date ;

que, en cas d'empêchement du président par suite de maladie ou pour une autre cause, l'une ou l'autre des vice-présidentes le supplée pour l'application du présent ordre.

La question proposée, il s'élève un débat.

Après un certain laps de temps, M. Arseneault, appuyé par M. Melanson, propose l'amendement suivant :

AMENDEMENT

que la motion soit amendée par la substitution, à « 22 mars 2022 », de « 8 février 2022 ».

La question proposée au sujet de l'amendement, il s'élève un débat.

La séance, suspendue d'office à 12 h, reprend à 13 h.

Le débat se termine. L'amendement, mis aux voix, est rejeté.

La motion, mise aux voix, est adoptée.

Il est unanimement convenu d'étudier sur-le-champ les affaires émanant de l'opposition.

À l'appel de la deuxième lecture du projet de loi 85, *Loi modifiant la Loi sur les mesures d'urgence*, il s'élève un débat.

Le débat se termine. La motion portant que le projet de loi 85 soit maintenant lu une deuxième fois, mise aux voix, est rejetée par le vote par appel nominal suivant :

POUR : 20

M. Arseneault
M^{me} Thériault
M. Melanson
M. McKee
M^{me} Landry
M. Guitard
M. Coon

M. Austin
M. LeBlanc
M. K. Chiasson
M. C. Chiasson
M. Bourque
M. LePage
M. D'Amours

M^{me} Mitton
M^{me} Conroy
M. Legacy
M. Gauvin
M. Landry
M. Arseneau

CONTRE : 22

l'hon. M. Savoie	l'hon. M ^{me} Dunn	M. Cullins
l'hon. M ^{me} Shephard	l'hon. M. Cardy	M ^{me} Anderson-Mason
l'hon. M. Flemming	l'hon. M ^{me} Scott-Wallace	M. Hogan
l'hon. M. Fitch	l'hon. M. Allain	M. Ames
l'hon. M ^{me} M. Wilson	l'hon. M ^{me} Johnson	M. Carr
l'hon. M. Crossman	M. Wetmore	M. Turner
l'hon. M. Holland	M ^{me} S. Wilson	
l'hon. M ^{me} Green	M ^{me} Bockus	

Le débat ajourné reprend sur la motion 90, proposée le jeudi 9 décembre 2021 par M. McKee, appuyé par M. Arseneault.

Le débat se termine. La motion 90, mise aux voix, est rejetée par le vote par appel nominal suivant :

POUR : 17

M. Arseneault	M. LeBlanc	M ^{me} Mitton
M ^{me} Thériault	M. K. Chiasson	M. Legacy
M. Melanson	M. C. Chiasson	M. Gauvin
M. McKee	M. Bourque	M. Landry
M. Guitard	M. LePage	M. Arseneau
M. Coon	M. D'Amours	

CONTRE : 24

l'hon. M. Savoie	l'hon. M ^{me} Green	M ^{me} Bockus
l'hon. M. Steeves	l'hon. M ^{me} Dunn	M. Cullins
l'hon. M ^{me} Shephard	l'hon. M. Cardy	M ^{me} Anderson-Mason
l'hon. M. Flemming	l'hon. M ^{me} Scott-Wallace	M. Hogan
l'hon. M. Fitch	l'hon. M. Allain	M. Ames
l'hon. M ^{me} M. Wilson	l'hon. M ^{me} Johnson	M. Carr
l'hon. M. Crossman	M. Wetmore	M. Turner
l'hon. M. Holland	M ^{me} S. Wilson	M. Austin

La séance est levée à 16 h 31.